

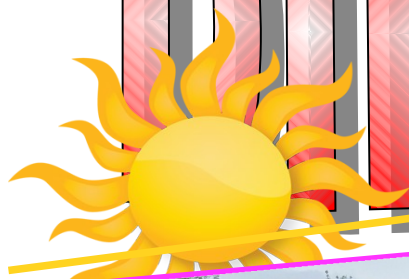
Bulletin d'Informations

N° 12 - MAI 2022

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°12

Couv :- La cuisine à patouille.
- Les travaux de la commune.
P2 :- Edito Christian HORELLOU.
- Enquête publique PLU.
P3/4 :- Conseil Municipal 23 mars 2022.
P5 :- Chiens errants.
P6 :- Polysonnance : soirée Jeunes.
- Cuisine à patouille.
P7 :- Travaux Eglise – Salle Communale
P8 :- École P. DOUGUET.
- Permanences numériques.
- École SAINTE ANNE

P9 :- Espace opposition
- Notes/Budget (C. HORELLOU)
- Dernière minute : fêtes communales.
- La Bibliothèque (vente de livres).
- Attention : Vols
P10 :- CCPCP : Comité des Partenaires.
- EHOP : Covoiturons-nous.
- PNRA : Appel à Initiatives



Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « **Comité de Rédaction** »
Mairie de DINEAULT. **Bulletin Municipal n° : 12.** Date d'édition : 19 mai 2022

NOS FINANCES

Le budget d'une commune peut se comparer au budget d'un ménage même si les normes de comptabilité publique sont strictes et complexes. Ce budget est présenté et voté lors du conseil municipal. Il est donc l'outil qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Alors, je vais faire simple, sans vous noyer sous les chiffres et en vous exposant les grandes lignes à retenir sur nos finances.

Une capacité d'autofinancement nette de 553 000 euros

Les recettes de fonctionnement (essentiellement les ressources fiscales et les dotations de l'État) **sont excédentaires de 553 000 euros par rapport aux dépenses de fonctionnement** (essentiellement charges de personnel, charges générales et de gestion courante) et après remboursement des dettes en capital. Ce chiffre représente la **capacité d'autofinancement** et traduit la capacité de la commune à dégager des ressources propres pour financer les investissements.

Des investissements à un niveau très élevé.

En 2021, les dépenses d'investissements ont représenté 531 euros par habitant (contre 289 pour le département). Vous avez ces investissements sous les yeux : la maison médicale, la salle Menez Ty Lor, l'appartement au-dessus du restaurant scolaire qui constituent pour vous de nouveaux services. Les travaux de voirie ont également été conséquents en 2021. Ces investissements sont financés par nos ressources propres évoquées précédemment mais aussi par les subventions. La demande de subventions est à cet égard une donnée essentielle et a tendance à se complexifier. Ce niveau d'investissements particulièrement élevé en 2021 s'explique aussi en partie par un effet de rattrapage consécutif à l'année covid.

De nouveaux projets pour 2022

Certains sont déjà en cours de réalisation : La rénovation de la salle communale, les travaux de conservation sur l'église, l'aménagement du lotissement Charlès.

D'autres démarrent au niveau des études comme le projet de revitalisation du bourg et l'aménagement de l'étage de la Maison Médicale.

Un endettement limité

Fin 2021, l'endettement est de 366 euros par habitant (contre 643 pour la moyenne de la strate).

Le nombre d'années d'épargne nécessaires pour rembourser la dette est de 1,3 année (la norme conseillée est de moins de 8 années).

Début 2022 un nouvel emprunt de 500 000 euros voté par le conseil municipal a été contracté pour les travaux de l'église et augmentera le niveau d'endettement mais dans des proportions mesurées.

Un maintien, sans augmentation, de la fiscalité locale

Notre objectif est de poursuivre l'effort d'investissement au service des Dinéaultais. Pour ce faire, les indicateurs financiers doivent rester bien orientés, ce qui exige de notre part une attention à nos dépenses quotidiennes et une interrogation permanente sur leur intérêt pour la collectivité, une détermination pour aller chercher des subventions, bref une volonté de disposer de marges de manœuvre.

(Le Maire : Christian HORELLOU).



AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette enquête est relative à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** de Dinéault et à l'élaboration du **zonage d'assainissement des eaux pluviales** de Dinéault et a été ordonnée par la présidente de la CCPCP et aura lieu du 23 mai à 9h au 28 juin à 18 h soit 37 jours. Le Tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Catherine DESBORDES, docteur en sciences et techniques de l'environnement, en qualité de commissaire enquêtrice. La **consultation** du dossier et des pièces qui l'accompagnent pourra se faire pendant toute la durée de l'enquête sur un support papier ou informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie de Dinéault, au siège de la CCPCP (9 Rue Camille Danguillaume 29150 Châteaulin) ainsi que sur le site internet de la CCPCP (www.ccpcp.bzh) et sur celui de la mairie (<https://dineol.fr>). Le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet à la mairie de Dinéault ou les adresser avant la clôture de l'enquête par courrier : à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, Mairie de Dinéault, Place de La Tour d'Auvergne 29150 Dinéault ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-dineault@ccpcp.bzh.

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public lors de **permanences à la mairie** de Dinéault : le **lundi 23 mai 9h/12h, le samedi 11 juin 9h/12h, le mercredi 22 juin 14h/17h et le mardi 28 juin 15h/18h**. A l'expiration du délai d'enquête, la Commissaire Enquêtrice établira un rapport et des conclusions motivées, tenus à la disposition du public, dès leur réception au siège de la CCPCP, à la mairie de Dinéault, à la préfecture, sur le site internet de la CCPCP et de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié sera approuvé par délibération du conseil communautaire. Le zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Informations : CC de Pleyben-Châteaulin-Portzay, 9 Rue Camille Danguillaume CS 60043 29150 Châteaulin et par mail : murielle.glehen@ccpcp.bzh 02 98 16 14 00.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Comptes de Gestion 2021

Rapporteur : Eric BODIOU : Pour rappel, les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Ils sont présentés par M. Guy Le Verge, comptable de la collectivité. Dans ce compte rendu, 2 comptes de gestion sont concernés : la Comptabilité Générale et le lotissement Marcel CHARLES. Ces 2 comptes dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. (Unanimité).

Conseillers

En exercice	19
Présents	16
Procurations	2
Votants	18

Compte Administratif 2021 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric Bodiou, adjoint en charge des finances, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi : (Retrait du Maire pour ce vote.- 3 abstentions)

Rapporteur : Eric BODIOU :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS de l'Exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	949 389,02	1 536 749,52
	Section d' Investissement	1 373 154,38	658 740,69
REPORTS N-1	En section de fonctionnement	0	662 964,19
	En section d' Investissement	0	444 166,22
TOTAL Réalizations		2 322 543,40	3 302 620,62
RESTES à REALISER N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d' Investissement	775 500,00	255 139,30
Total Restes à Réaliser	RESTES à REALISER	775 500,00	255 139,30
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	949 389,02	2 199 173,710
	Section d' Investissement	2 148 654,38	1 358 046,21
	TOTAL CUMULE	3 098 043,40	3 557 759,92

Compte Administratif 2021 Marcel CHARLES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric Bodiou, adjoint en charge des finances, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Marcel CHARLES lequel peut se résumer ainsi : (Retrait du Maire pour ce vote.-Unanimité)

Rapporteur : Eric BODIOU :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS de l'Exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	165 931,47	187 164,80
	Section d' Investissement	187 164,80	306 241,94
REPORTS N-1	En section de fonctionnement	0	50 994,29
	En section d' Investissement	88 120,97	0
TOTAL Réalizations		441 217,24	544 401,03
RESTES à REALISER N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d' Investissement	0	0
Total Restes à Réaliser	RESTES à REALISER	0	0
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	165 931,47	238 159,09
	Section d' Investissement	275 285,77	306 241,94
	TOTAL CUMULE	441 217,24	544 401,03

Compte Administratif 2021 Affectation Résultat

Rapporteur : Eric BODIOU : Constatant que le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 250 324,69 € en section de fonctionnement il est proposé d'affecter la somme de 731 448,17 € au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de reprendre le solde, soit 518 876,52 €, en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022, « Résultat de fonctionnement reporté ». (3 abstentions).

Taux de fiscalité directe locale 2022

Rapporteur : Christian HORELLOU : La Commune de Dinéault entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale. Il est demandé au conseil municipal de reconduire les taux appliqués en 2021, à savoir : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 30,47%. Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 44,86%. Pour rappel, le nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties est issu de la fusion des taux de foncier bâti du département et de ceux de la commune

en 2021. Il est précisé que la garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en œuvre d'un coefficient correcteur qui permettra à la commune de percevoir à minima la taxe à son niveau de 2020. D'autre part, conformément aux dispositions afférentes à la réforme de la fiscalité locale, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2020, hormis celle des résidences secondaires. Dans ces deux cas, le taux est à nouveau gelé en 2022 et, à titre informatif, est de 14,51%. (3 abstentions)

Budgets primitifs 2022

Rapporteur : Christian HORELLOU : [NDLR : Le rôle des budgets primitifs est de définir les montants estimés des recettes et des dépenses du prochain exercice. Ces budgets sont réajustés au cours de l'exercice en fonction des modifications pouvant intervenir dans leurs réalisations]. Ainsi en matière de **comptabilité générale**, en **fonctionnement**, les mouvements prévus sont en dépenses de 1 806 276,52 € pour des recettes de 1 287 400,00 € permettant un report de résultat de fonctionnement de 516 876,52 €. En **investissement**, les

dépenses seraient de 674 840,00 €, les recettes de 1 465 448,17 €, avec un reste à réaliser de l'exercice précédent de 775 500,00 € en dépenses et de 255 139,30 € en recettes auxquelles viennent s'ajouter un solde d'exécution à reporter de 270 247,47 € pour un budget total de 1 720 587,47 €. (3 abstentions). Le budget prévisionnel annexe « **Marcel CHARLES** » comporte les mêmes items avec, en **fonctionnement** des dépenses de 507 774,78 €, des recettes de 457 839,35 € un résultat de fonctionnement reporté de 72 227,62 € pour un budget global de 507 774,78 en dépenses et 530 066,97 € en recettes. En **investissement**, les dépenses seraient de 324 693,52 €, les recettes de 370 246,06 €, et un solde d'exécution reporté de 30 956,17 € en recettes, le total de ce budget annexe étant de 1 720 587,47 €. (Unanimité).

Convention : Avenant Centre de Gestion RGPD

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : L'adjointe en charge du personnel rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. De plus, les élus sont responsables de la sécurité des données personnelles que la collectivité traite et de leur mise en conformité au RGPD. Le Centre de Gestion du Finistère a été désigné comme

Délégué à la Protection des Données. Cette désignation a fait l'objet d'une notification à la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Libertés). Par délibération en date du 18 décembre 2018, la C.C.P.C.P. a approuvé la mutualisation du coût de cette prestation, permettant aux communes membres de bénéficier d'une diminution tarifaire de 25%. Le coût de ce service s'élève à 1 612,50 € par an (au lieu de 2 150 €) pour la Commune de DINEAULT, à régler auprès de la C.C.P.C.P. L'adhésion au service mutualisé du Délégué à la protection des données proposé par le Centre de Gestion du Finistère a été conclue pour une durée de trois ans par délibération du conseil municipal de Dinéault du 25 février 2019 et elle arrive à son terme. L'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance proposé par le Centre de Gestion modifie l'article 3 de la convention initiale et a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir. (Unanimité).

GAEC de ROZ AVEL Installations Classées. Environnement

Rapporteur : Christian HORELLOU : La commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous informant d'une consultation du public de quatre semaines, du 15 février au 14 mars 2022, à la mairie de Dinéault relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par le GAEC de Roz Avel pour l'extension de son élevage de vaches laitières au lieu-dit Le Restou en Dinéault.

La demande présentée consiste en l'augmentation des effectifs de l'atelier bovin lait : passer de 105 vaches laitières à 175, suite à l'obtention d'un quota supplémentaire de 250 000 l. de lait. Les éléments du dossier montrent que l'ensemble des réglementations et prescriptions concernant la protection de l'environnement ont été intégrées et l'étude du projet démontre que les terres mises à disposition pour le plan d'épandage du GAEC Roz Avel sont aptes à épurer la totalité des déjections de son élevage. Aucune observation n'a été portée dans le registre mis à la disposition du public en mairie. Avis favorable (Unanimité)

Questions diverses

- **Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du zonage eaux pluviales** de DINEAULT : Enquête publique menée au mois de mai 2022.
- **Soutien à l'Ukraine** : Proposition de mettre à disposition le logement au dessus du restaurant scolaire.
- **La SARL Epicerie de Dineol** est en liquidation judiciaire. Le Tribunal de Quimper examinera les candidats à la reprise. Dossier auprès du liquidateur (www.etude-soret.com).
- **Le Presbytère** a été évalué par les services des Domaines à 255 000 € (8 chambres – 300 m²). Il est proposé de vendre ce bâtiment.



(Image Internet)

Cette image est sans doute saisissante. Elle est loin de l'idée du bon chien-chien. Et pour cause : le territoire de DINEAULT a été, ces dernières semaines le théâtre d'agressions de chiens errants sur des animaux, qu'ils soient d'élevage ou sauvages. Particulièrement féroces et brutales, ces atteintes à la vie animale ont été exécutées parfois pour des raisons alimentaires, mais plus sûrement pour le « plaisir » de tuer, les chiens égorgeant les proies. Plus de 30 bêtes ont ainsi été massacrées sur le territoire communal : brebis, chevreuil, cerf, daim. Leurs propriétaires ont porté plainte auprès de la Gendarmerie. La photo ci-dessous vaut mieux que tous les discours et montre les dégâts qu'un chien solitaire ou qu'une meute de chiens peut occasionner.

(Texte : Guy LE FLOC'H.)



Image : Crédit accordé

Alors quand peut-on parler de « chien errant » ? Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse. Un chien « en état de divagation » est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition. *« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres »*

Il est donc demandé instamment aux propriétaires de chiens d'être vigilants sur les aspects réglementaires de la notion de chiens errants et de prendre conscience des dangers que peuvent représenter ces animaux laissés à leur instinct..

À la suite de ces attaques de chiens errants sur plusieurs troupeaux de la région de Châteaulin, la préfecture du Finistère a lancé un plan de lutte. Au 1er mai 2022 on totalisait 51 attaques faisant 34 tués 15 blessés et 2 disparus. Pour enrayer le phénomène, une réunion a eu lieu à la sous-préfecture de Châteaulin, jeudi 5 mai, rassemblant l'ensemble des services de l'État concernés et les maires des communes touchées.

À l'issue des échanges, un plan d'action a été ébauché afin d'identifier les chiens errants, leurs éventuels propriétaires et mettre fin aux divagations. *« Pour ce faire, les maires vont prendre des mesures de police administrative visant à interdire la divagation des chiens, permettre leur capture et leur mise en fourrière, voire de procéder à la neutralisation de chiens errants dangereux en cas d'attaque ou de danger grave pour les personnes ou d'autres animaux. Ces mesures, qui seront mises en œuvre en lien avec la gendarmerie départementale et l'Office Français de la Biodiversité, feront l'objet d'un suivi régulier ».*

Considérant la nécessité pour le Maire, Christian HORELLOU, de prendre toutes mesures de nature à circonscrire la nuisance, l'arrêté suivant a été pris et affiché le 27 avril 2022 : **Article 1** : La divagation des chiens en toute liberté est sans surveillance est interdite. Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse ou muselé sur le territoire communal.

Article 2 : Les propriétaires, locataires, fermiers, peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens que leurs maîtres laissent divaguer. **Article 3** : Tout chien trouvé en divagation sur l'espace public, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. **Article 4** : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende. **Article 5** : M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Châteaulin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le Préfet de Quimper.

Un second arrêté vient d'être pris par le Maire Christian HORELLOU, précisant qu'en raison d'attaques répétées, de leur gravité croissante, des risques à la sécurité des personnes, des troubles à la sécurité publique, il est autorisé à mener des actions pouvant aboutir à l'abattage des chiens surpris lors d'attaque ou lors de battues, ainsi qu'à réquisitionner l'OFB (Office français pour la Biodiversité) pour diriger et effectuer ces opérations.



C'est en étroite collaboration avec la commune, et notamment Christian HORELLOU Maire, et Marie-Louise BURLOT Adjointe en charge des Associations, que Polysonnance a accueilli le vendredi 1er avril de 18H30 à 21H30 les Jeunes de la commune âgés de 11 à 13 ans.

21 d'entre-eux ont fait le déplacement pour venir participer à cet-

te soirée qui s'est finalement déroulée dans la salle de la Tour d'Auvergne, la salle des Jeunes s'étant révélée trop petite au vu du nombre important d'inscrits.

Après une petite présentation divertissante, les Jeunes ont pu profiter des jeux en bois de la ludothèque, jouer au baby-foot et savourer les croque-monsieur. Ensuite, un blind test a été organisé, dans lequel 2 équipes s'affrontaient dans un suspense incroyable !

Dans le cadre de son nouveau projet social, Polysonnance, en partenariat avec la commune, a le souhait d'être au plus près des besoins des habitants des communes de la communauté de communes de Pleyben - Châteaulin - Porzay. Julie BREUILLE, Coordinatrice Jeunesse à Polysonnance, et Gwen LE GARS, Directeur du centre social de Châteaulin, expliquent que ce premier temps d'échanges permet de prendre contact avec les Jeunes et de mesurer leurs envies et leurs besoins en terme de projet.

Vraie satisfaction des Jeunes, autant que des organisateurs à l'issue de cette soirée ! Leur permettre de réaliser leurs projets, être à leur écoute, les accompagner... c'est leur donner une place dans la société comme acteurs !!!

(Texte et Images : Marie-Louise BURLOT).



Quésako ?

DINEAULT
Cuisine à
Patouille

Qu'ils se promènent en ville ou à la campagne, les jeunes enfants sont doués

pour repérer tout ce qui leur offre une occasion de patouille. Ils s'empressent d'y sauter à pieds joints, de plonger les mains, de s'enduire parfois les bras et d'éclabousser sans anticiper les répercussions. Avant 18 mois, ils se concentrent sur le fait de toucher, d'appuyer ou de faire glisser entre les doigts, en se laissant guider par leurs impressions visuelles et tactiles. Après 18 mois, certains attribuent au mélange formé naturellement ou au gré de leurs initiatives une fonction imaginaire et très souvent, de la nourriture. Avec ou sans récipient, l'enfant s'en donne à cœur joie pour faire semblant de cuisiner avec ce qu'il trouve dans la nature. Nul doute que jouer à la dînette avec des ingrédients trouvés dans un jardin ou dans une allée boisée offre une expérience bien plus riche que la manipulation de simples aliments en plastique. (Extraits de l'information Petite Enfance)



Mais comment cette « Cuisine à patouille » se retrouve-t-elle à Dinéault ? L'idée de la cuisine à patouille vient de Océane, animatrice au Relais Petite Enfance (anciennement RAM) de la CCPCP (Pleyben Châteaulin Porzay). Elle anime une fois par mois, auprès des assistantes maternelles, une activité sur Dinéault. Lors d'une rencontre avec Mr HORELLOU, maire de Dinéault, elle a fait part de ses projets notamment faire découvrir la nature aux enfants. La nature est une source inépuisable de jeux. Par ailleurs les assistantes maternelles de Dinéault aiment beaucoup se rendre dans le jardin du presbytère (centre bourg). Outre le fait de permettre aux jeunes enfants de découvrir et de jouer avec des éléments naturels, l'idée est de laisser la Cuisine à Patouille en permanence à disposition. C'est donc tout naturellement qu'elle a été installée dans le jardin du presbytère. C'est Youen, lycéen en seconde Bac pro menuiserie à Landerneau qui a imaginé et fabriqué cette cuisine avec du bois de palettes et récupéré des ustensiles. « Je veux être menuisier alors je m'entraîne s'en amuse-t-il. En fait je me suis fabriqué un atelier ou je passe beaucoup de temps. Quand j'étais petit c'est mon père que je regardais maintenant, je fais tout, seul. Je suis toujours partant pour un projet bois. Je me suis inspiré des cuisines jouets pour les petits et pour la taille, je me suis mis à genoux ».

(Image et texte : Loé ROBACHE).

Images : Le maire Christian HORELLOU, ses adjoints et Youen le créateur. Inauguration réussie par Lina 5 ans !

Travaux sur la commune.

Les chantiers sont toujours ouverts sur notre commune. Si le plus spectaculaire demeure celui de la réfection de la toiture de l'église, la rénovation de la salle communale continue et les premières études pour l'aménagement de l'étage de la Maison Médicale ainsi que celles concernant la revitalisation du bourg, sont en cours.

L'église.

Le programme est, pour l'heure, parfaitement respecté. Il faut reconnaître que les conditions atmosphériques continuent à être particulièrement favorables et permettent aux ouvriers, charpentiers et

couvreurs de travailler dans de bonnes conditions. Ainsi, le premier tiers (coté ouest) est achevé comme la restauration de la charpente du transept moitié nord. La découverte de l'ensemble chœur et transept est en cours comme la restauration de la charpente du transept nord et des voûtes. Quelques images précisent ces travaux : **1** Ici les filins tendus d'un côté à l'autre sont scellés dans les sabots métalliques, eux mêmes encastrés dans les fermes. **2** La finition des noues est un travail de mosaïque et de savoir-faire indiscutables. Un autre point de vue insaisissable est celui des voûtes **3** dont l'accès est possible par la mise en place d'un échafaudage adapté. Ces lambris ont été restaurés et sont aujourd'hui aux bons soins du peintre. Les préparations des interventions sur le massif occidental et le clocher vont être bientôt à l'ordre du jour..



(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

La salle Communale.

Comme le précisait le Bulletin Municipal précédent, les travaux d'amélioration énergétique étaient en cours. Après le changement des fenêtres de l'étage, achevé depuis quelques semaines, c'est le remplacement de la chaudière dédiée au chauffage qui vient de faire l'objet d'un investissement important (plus de 31 000 €). Ce marché a été confié à la SARL TREANTON de Plomodiern. Une chaudière à pellets est dorénavant en place harmonisant ainsi les processus énergétiques de la commune. Cette nouvelle chaudière est d'une puissance de 32 Kw et est accompagnée d'un silo de stockage de pellets de 4/6 tonnes et d'accessoires importants comme une vanne mélangeuse. Son installation a nécessité un changement de local. Situé à gauche de l'escalier, l'équipement électrique et d'évacuation des eaux a complété ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, l'étanchéité du plafond a fait l'objet d'une intervention par l'extérieur d'Alexandre PIRIOU (Entreprise « Espace Zinc » Dinéault, installée à Kerricard).

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)



Ecole Pierre DOUGUET Restitution projet

L'incroyable aventure de Jakez le Pirate

Jeudi 28 avril, les enfants des quatre classes de l'école Pierre Douguet se sont rendus dans la salle polyvalente de la Tour d'Auvergne afin d'assister à la restitution d'un projet artistique annuel, mené en partenariat avec l'association Run Ar Puñs. Le projet, cette année, portait sur la création d'un conte musical, inventé par les enfants et mis en musique par le duo

Olor et le flûtiste Jean-Luc Thomas.

Inspirés par les thèmes retenus par l'école, l'eau et le voyage et en lien avec les autres projets menés par l'école (Eco-école et Bretagne-Écosse), les enfants, les enseignantes et les artistes ont imaginé "L'incroyable aventure de Jakez le pirate". La classe de maternelle a inventé les personnages et les lieux. Le conte a ensuite voyagé jusque dans la classe de GS-CP, qui a établi la situation initiale et réalisé la description des héros: Jakez le pirate et Broc'h (le blaireau de l'ATE Pierre Douguet). Pour terminer sa course dans les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 qui ont réalisé la narration et les dialogues entre personnages.

Une fois le conte finalisé, les artistes se sont rendus à l'école Pierre Douguet fin février pendant une semaine, pour enregistrer les voix des enfants, de Margo Le Vern (intervenante en breton),

des sons et des bruitages afin de mettre en musique l'incroyable aventure du pirate Jakez. Les artistes d'Olor, Agathe, Henry et Simon Bouladoux, ont écrit et composé quatre chansons inspirées de la narration du conte et Jean-Luc Thomas a posé ses flûtes sur ces morceaux originaux. Les élèves ont adoré chanter et enregistrer ces mélodies avec l'aide d'Agathe et de Simon. Cette semaine a également permis aux élèves de CE1-CE2 et de CM1-CM2 de travailler en groupe sur les illustrations du conte. Les artistes ont par la suite continué le projet en réalisant des montages et mixages de sons afin que tout soit à sa place et que l'ensemble soit harmonieux et cohérent.

Le résultat est fantastique! En attestent les félicitations et l'émotion de Monsieur Noury, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Châteaulin et de Monsieur Horellou, maire de la commune, conviés pour l'occasion. Le projet sera présenté lors de la fête de l'école aux parents d'élèves, le samedi 2 juillet prochain." (Texte et image : Alison GOUEDIC).



DINEAULT

Divers

PERMANENCES NUMÉRIQUES

SUR RENDEZ-VOUS

GRATUIT

Accompagnement sur rendez-vous, l'après-midi, chaque 2ème vendredi du mois, sur la commune de Dinéault.

Avec l'aide de la conseillère numérique, je deviens autonome et j'apprends à :



Prendre en main un ordinateur



Utiliser des applications sur smartphone ou tablette



Naviguer sur internet



Gérer mes courriels



Créer et gérer mes contenus numériques



Réaliser mes démarches en ligne

POUR RÉSERVER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SUR VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ FRANCE SERVICES CHÂTEAULIN AU 02 98 16 14 20.



OPÉRATION SOUTENUE PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES.



L'École Sainte Anne fait... son cinéma !



Les 7, 8 et 9 mars derniers, tous les élèves de l'école Sainte-Anne se sont rendus au centre « Rêves de Mer » de PLOUNEOUR-TREZ pour une classe cinéma. Entre deux séances de tournage, ils ont profité de la proximité de la mer pour s'essayer au char à voile et à la manipulation de cerfs-volants construits de leur propres mains.

Les Maternelles ont réalisé un film d'animation, « Le Machin » qui raconte l'histoire d'un mystérieux objet en tissu trouvé par les animaux de la forêt. Il a été construit en photographiant image par image les personnages créés par les enfants, qui les déplaçaient petit à petit pour créer les mouvements. Les voix des élèves ont été enregistrées pour la narration de l'histoire, le tout agrémenté de bruitages et de musique.

Un sujet beaucoup plus sérieux a occupé les primaires, autour d'une enquête sur un Serial Killer. L'inspecteur LAFOUINE, héros du film « Menace au commissariat », aidé de ses collègues a eu fort à faire pour démasquer le coupable. Le film, qui dure près de 15 minutes, a nécessité de nombreuses scènes, parfois tournées plusieurs fois et des montages très précis.

Le jeudi 7 avril au soir, les familles de l'école Sainte-Anne se sont retrouvées au cinéma « l'AGORA » de CHATEAULIN pour assister à la projection des deux films qu'ils ont réalisés. 101 spectateurs ont pu applaudir les acteurs qui sont montés sur scène pour une ovation bien méritée !

(Texte et Images : Jean-Noël LANGONNE)



L'expression de l'opposition

Quel devenir pour le presbytère ?

Le presbytère nous semble être un beau bâtiment, avec son parc et la bibliothèque à proximité.

L'équipe de la majorité envisage de le vendre.

Avant d'en arriver là, nous souhaiterions une vraie réflexion et une consultation des habitants de la commune.

Logement intergénérationnel, gîtes d'étapes, lieu associatif..... ? Toutes les

idées sont à étudier avant de laisser la place à un privé !

Le lancement de l'étude de réaménagement du bourg est l'occasion d'y réfléchir.

A quand une communication digne de ce nom ?

La communication n'est pas le point fort de l'équipe de la majorité.

Nous trouvons regrettable que les informations concernant la municipalité nous arrivent plus facilement par voie de presse ou par les réseaux sociaux que par la mairie elle-même.

On peut se demander à quoi servent les commissions mises en place en début de mandat.

D'ailleurs la commission communication ne s'est toujours pas réunie !

Le site internet de la commune aurait pourtant bien besoin d'un rafraîchissement...

Brèves de conseil :

- Le vote du budget a été un moment compliqué lors du dernier conseil municipal.

L'élaboration du budget est complexe, sa présentation en conseil municipal se fait avec le trésorier.

Malheureusement, personne n'a pu nous expliquer l'opération suivante :

1 462 383€ - 1 012 074€ = 775 500€

325 191 € qui sortent d'une pochette surprise, tout le monde en rêve ! Dinéault le fait !!!

Comme à chaque présentation du budget, nous restons avec nos interrogations....

- Lors du dernier conseil municipal, nous avons été accusés de douter de la qualité des repas servis au restaurant scolaire suite à notre article dans le bulletin municipal du mois de mars. Nous ne polémiquerons pas davantage, nous vous invitons ainsi que l'équipe de la majorité municipale à lire ou relire notre article.....

(Odile Canqueteau, Patrice Hascoët et Morgane Ménéec)



BUDGET : DES CHIFFRES NON COMPRIS PAR L'OPPOSITION.

(Par le Maire : Christian HORELLOU).

Voici la ligne budgétaire incomprise de l'opposition qui concerne les investissements (constructions et voirie) et qui se présente comme ci – dessous.

Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
1 462 383€	1 012 074€	775 500€	-325 191€

De quoi est-il question ?

1 462 383 euros = les dépenses d'investissements **autorisées** par le conseil municipal pour l'année 2021.

1 012 074 euros = les dépenses d'investissements **payées** en 2021 (maison médicale, salle Menez Ty Lor, appartement au-dessus du restaurant scolaire, voirie).

775 000 euros = les dépenses **commandées avant le 31 décembre 2021, mais non payées**, essentiellement les travaux sur l'église. Ce sont les « restes à réaliser » qui sont intégralement reportés dans le budget 2022.

Restent les 325 191 euros qui selon l'opposition sortiraient « d'une pochette surprise » Ce montant correspond à l'opération suivante :

1 462 383 - 1 012 074 - 775 500 = - 325 191 euros. Ce montant est juste indicatif et comptable. Il n'est pas reporté dans le budget 2022 et signifie que l'ensemble des dépenses d'investissements déjà payées plus les restes à réaliser dépassent de 325 191 € le montant initialement prévu.

Les règles comptables pour les 35 000 communes de France sont les mêmes (norme M14) et sont appliquées sous le contrôle de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Un budget peut être contesté, bien évidemment, mais non pas à partir d'une erreur d'analyse des données chiffrées.

Espérons que ces explications, somme toute assez simples, permettent de lever toutes les interrogations.



DERNIERE MINUTE : Les Fêtes communales de la Pentecôte auront bien lieu les 4,5 et 6 juin. La réunion récente du 13 mai dernier, sous l'égide de Christian HORELLOU, Maire et de Marie-Louise BURLLOT (Adjointe chargée des Associations) a permis à plusieurs associations de mettre en place un projet de programme sur les 3 journées de festivités en présence des forains. Pour l'heure et sous réserve voici ce que pourrait être le programme : **samedi** : concours de pétanque, repas crêpes et

feu d'artifice ; **dimanche** : concours de galoche, jeux adultes et enfants (courses en sac, à l'œuf, jeter de bottes de paille, jeux surprise...), grillades et Karaoké ; **lundi** : course cycliste enfants.

(Texte : Marie-Louise BURLLOT)



La Bibliothèque municipale organise une vente de livres **samedi 11 juin**, de 9 h à 12 h sous la halle du marché



Faux Agents de Collecte

(Communiqué de la CCPCP)

Nous avons comme information que des personnes se font passer pour des FAUX agents de collecte au domicile des particuliers. Ils prennent comme motif qu'ils viennent effectuer des retraits de bacs. La CCPCP n'intervient que sur demande des particuliers par un contact téléphonique préalable et/ou par mail. Nous demandons de laisser les bacs à retirer, en évidence en dehors de la propriété privée. En aucun cas nous ne pénétrons au domicile des personnes. Notre véhicule de service est facilement identifiable car il est floqué avec le logo de la CCPCP. De plus, nos agents sont en tenue orange. Si vous avez eu la visite des ces FAUX agents, nous vous conseillons de le signaler à la gendarmerie.



Comité des PARTENAIRES

Vous souhaitez échanger sur la thématique de la mobilité ? Participez au comité des partenaires ! La CCPCP a pris la compétence Mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021. Par délibération du 5 avril 2022 elle a défini la compo-

sition de son comité des partenaires, instance de dialogue et de concertation sur la thématique de la mobilité.

Le comité des partenaires se réunira au moins une fois par an et associe des représentants de la CCPCP, des employeurs, des partenaires institutionnels et des associations d'usagers et habitants. Ainsi il est prévu d'associer deux habitants, tirés au sort après appel à candidature, par commune.

Lors de ces comités, vous pourriez être amenés à discuter du fonctionnement du service de bus des plages, de transport à la demande (TAD), de l'organisation du covoiturage, de l'évolution des dessertes régionales en autocar, des dessertes TER, de la modernisation de pôles d'échange, de l'aménagement de pistes cyclables... Si vous souhaitez participer à l'amélioration de la mobilité sur le territoire et intégrer le comité des partenaires, répondez au questionnaire ci-dessous avant le 1^{er} juin 2022 et retournez le par courrier : CCPCP 9 rue Camille Danguillaume 29150 Châteaulin ou par mail : murielle.glehen@ccpcp.bzh

Merci de votre contribution !

Nom : Prénom : Age : Courriel :

Commune de résidence : Motivation à intégrer le comité :

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires au tirage au sort des habitants souhaitant participer au comité des partenaires. Elles sont enregistrées et destinées à la CCPCP en charge de son élaboration. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh.

(Communiqué de la CCPCP)



Covoiturons-nous

■ **C'est reconnu et rationnel, le covoiturage est une solution pertinente de transport, pourtant il reste minoritaire par rapport à la voiture en solo. C'est reconnu et rationnel :**

En complément de l'offre du réseau de transport de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP), le covoiturage est une solution de transport alternative à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux Supers Pouvoirs : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !

Or aujourd'hui, 100 voitures sur la route ne transportent que 106 personnes !

■ **L'accompagnement au changement de comportement est un processus long qui doit être accompagné.**

Quelques chiffres nationaux emblématiques du sujet : Pour aller au travail, les bretons se déplacent à 80% en voiture

Pollution sonore : 80% des bruits émis dans l'environnement proviennent des transports.

Pollution atmosphérique : 121 millions de tonnes de CO₂ sont émises par le secteur des transports en 2018 dont la voiture est responsable à 54%. En France, la voiture individuelle émet plus de GES (Gaz à Effet de Serre) que tous les autres modes de transports réunis. En France 48 000 morts par an sont liées à la pollution de l'air et aux particules fines.

Accès à l'emploi : Un quart des français a déjà refusé un emploi faute de moyen de transport. 1 Français sur 5 avoue ne pas s'être rendu à un entretien d'embauche ou un entretien Pôle Emploi en l'absence de moyens pour y parvenir.

■ **Un covoitureur, c'est quelqu'un qui partage ses trajets automobiles à l'occasion ou régulièrement, à la ville ou à la campagne, à 18 comme à 87 ans !**

■ **Comment devenir covoitureur ? :**

○ **Pour aider les habitants à sauter le pas : éhop ! au 02 99 35 10 77 ou sur contact@ehopcovoiturons-nous.fr**

➔ **Pour rechercher ses covoitureurs, ouesgo.fr :** la plateforme publique et gratuite : Ouestgo.fr met directement les habitants en relation avec d'autres covoitureurs.

■ **Oui, on peut covoiturer en ce moment, dans le respect des gestes barrières**

(Extraits du Communiqué CCPCP et Ehop)



« Appel aux initiatives du PNRA »

Vous avez un projet sur le territoire du Parc ? Celui-ci va contribuer à la vitalité d'une ou de plusieurs communes du Parc ? Ce projet respecte les

valeurs du Parc ? Vous recherchez des financements ? C'est le moment de participer à l'Appel aux initiatives du Parc d'Armorique.

Pour qui ? L'appel aux initiatives est ouvert à différentes catégories de porteurs de projet : entreprises, associations, commune, conseils de jeunes

Le projet doit répondre aux valeurs des Parcs (la dimension humaine, l'attachement au territoire et la préservation des ressources) et contribuer au maintien de la vitalité d'une commune et/ou aux besoins de service à la population.

Comment sont accompagnés les projets ? Une aide de 1 200 € accompagne le lauréat de chaque catégorie.

Téléchargez le dossier de candidature et le cahier des charges sur le site internet du Parc

<https://www.pnr-armorique.fr/> - Rubrique « Actualités ». Date limite jeudi 2 juin 2022. Contact : 02 98 81 90 08 - contact@pnr-armorique.fr.

(Extraits du Communiqué PNRA)